

Avis d'attribution

1/ REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

NOM, ADRESSE ET POINT(S) DE CONTACT :

Madame Marie CHAVANON
Maire
Ville de Fresnes
1 place Pierre et Marie Curie
F-94260 Fresnes. Tél. (+33) 1 49 84 56 56

2/ OBJET DU MARCHE :

Description – Intitulé du marché :

Réalisation d'analyses bactériologiques, conformément à la législation en vigueur, et le suivi de l'hygiène des cuisines de restauration collective, ainsi que la formation de l'ensemble des personnels concernés à la maîtrise du risque sanitaire par la méthode HACCP et aux bonnes pratiques d'hygiène en restauration collective.

Il est conclu pour le groupement de commandes composé de la ville et du centre communal d'action sociale de la ville (CCAS). La ville agit en tant que coordonnateur de ce groupement.

Type de marché: Marché de services

3/ PROCEDURE :

La consultation a été menée suivant la procédure adaptée ouverte définie aux articles L2123-1, R. 2123-4 et R.2123-5 du code de la commande publique.

4/ DUREE DU MARCHE :

Le marché a été conclu à compter de la date de réception de sa notification pour une durée d'un an. Il est reconductible trois (3) fois par tacite reconduction, par période de douze (12) mois chacune, sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception adressée trois (3) mois au moins avant la date de l'échéance annuelle.

Date notification du marché : le 29/01/2020

5/ RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :

Date de l'avis de publicité de mise en concurrence : Un avis d'appel public à la concurrence a été émis le 31/10/2019 et publié sur le site e-marchespublics.com le 31/10/2019 et Le Parisien - rubrique MARCHES PUBLICS le 05/11/2019.

La date limite de remise des offres était fixée au 27/11/2019 à 17 heures.

Numéro du marché : 19043

Nombre d'offres reçues : 2 offres dématérialisées.

6/ ATTRIBUTAIRE :

Société AGROBIO
Pôle d'Activités d'Ecouves – Rue Paul Girod
61250 DAMIGNY

Tél : 02 33 28 04 72
SIRET : 434 969 911 00032

7/ MONTANTS DU MARCHE :

Pour les prestations périodiques : montant forfaitaire annuel : 6 662,45 euros hors taxes.

Pour les prestations complémentaires et la formation : Le marché est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, passé selon les montants annuels suivants :

- sans montant minimum ;
- pour un montant maximum de 15 000 euros hors taxes.

8/ CRITERES D'ATTRIBUTION :

Libellés des critères de jugement et pourcentages :

Libellés	%
1 - Prix des prestations	60
Le prix a été apprécié selon les deux éléments suivants : ✓ Prix des prestations périodiques..... 50 points Prix apprécié au regard du montant total annuel TTC mentionné dans la DPGF, selon la formule suivante : $\frac{\text{prix de l'offre la moins disante} \times \text{note de l'offre la moins disante}}{\text{prix de l'offre étudiée}}$ L'offre de prix la moins élevée s'est vu attribuer la note maximum de 50 points ✓ Prix des analyses complémentaires et la formation du personnel10 points Prix appréciés au regard des BPU renseignés par les candidats (en euros TTC)	
2 - Valeur technique	40
La valeur technique a été appréciée au vu des informations figurant dans le mémoire technique : ➤ sur la réalisation des analyses..... 35 points ➤ sur la formation..... 5 points	

9/ VOIES ET DELAIS DE RECOURS :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Melun (Seine & Marne), 43, avenue du Général de Gaulle -
case postale 8630
F, 77000 Melun, tél. : 01 60 56 66 30, télécopieur : 01 60 56 66 10
URL : <http://melun.tribunal-administratif.fr/>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Melun (Seine & Marne), 43, avenue du Général de Gaulle -
case postale 8630
F, 77000 Melun, tél. : 01 60 56 66 30, télécopieur : 01 60 56 66 10
URL : <http://melun.tribunaladministratif.fr/>

Instance chargée du règlement amiable :

Tout litige devra donner lieu dans un premier temps à un règlement amiable via le comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics de Paris.

L'adresse est : Préfecture de la région Ile-de-France – Préfecture de Paris
5, rue Leblanc
75911 Paris Cedex 15

Téléphone : 01 82 52 42 72 / Télécopieur : 01 82 52 42 95
Courriel : ccira@paris-idf.gouv.fr

Organe chargé des procédures de médiation :

Monsieur le Médiateur des Ministères économiques et financiers
BP 60153
14010 CAEN
Courriel : mediateur@finances.gouv.fr

Adresse internet : <http://www.economie.gouv.fr/me>

10/ DATE DU PRESENT AVIS :

06/02/2020